



BREAK BREAK...

PROCOLE V0

#4

Le 19 novembre 2019

LE GRAND RETOUR DE LA BADGEUSE ET DU COLLÈGE DES CHEFS

LA BADGEUSE SUR POSITION

Alors que d'interminables débats sur ce sujet avaient déjà paralysé le dialogue social en 2015 pendant trop longtemps, et que **le dispositif actuel répond à toutes les EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES**, le retour d'un tel dispositif de fichage automatisé est incompréhensible.

Pages 15, 26 et 27 du projet de Protocole :

« • Un registre des heures de contrôle électronique et automatique sera mis en œuvre durant la première moitié du protocole.

• Création d'une fonction de Superviseur OPS sur la plage 6h/22h30.

Les Superviseurs OPS contribueront à la préparation pré-tactique des journées en lien avec la CNGE, la FMP et la subdivision CTL. Ils effectueront aussi un travail post OPS. La fonction de Superviseur OPS remplacera sur la plage horaire concernée la fonction CDS actuelle, durant laquelle il n'y a pas de pause identifiée en dehors du temps de repas ; elle sera tenue par 18 CDS volontaires avec rotation sur la base d'un mandat de 5 ans renouvelable 1 fois.

Les Superviseurs OPS seront sélectionnés par le service après entretien des candidats, leur expérience étant prise en compte dans le processus ; Les Superviseurs OPS auront un cycle adapté vacation de contrôle et vacation de Superviseur OPS qui ne comporte pas de vacation de Nuit.

• La création de mentions complètes ne couvrant pas l'ensemble des secteurs d'un CRNA ou d'une zone d'un CRNA sera étudiée. Dans ce cadre une analyse d'impact sur les fonctions chefs de salle, superviseurs OPS et adjoints chef de salle, sera effectuée pour identifier les évolutions possibles pour ces deux fonctions notamment sur la nécessité de détenir une mention d'unité sur l'ensemble des secteurs du centre ou de la zone du centre.



C'EST BIEN UN COLLÈGE DES CHEFS

Qu'importe l'habillage sémantique, qui feint de préserver l'équipe, ce qui est mis en place est bien un collège de chefs de salle :

- **SÉLECTIONNÉS** : 18 sur 48, après entretien
- **DÉTACHÉS** : sur un cycle adapté CTL/CDS
- **DIRIGÉS** : 4 à 16 recyclages dirigés prévus
- **SPÉCIALISÉS** : MU sur une partie de la zone

LA QUESTION DU MAINTIEN DE COMPÉTENCE

Si 18 CDS seront suffisamment qualifiés pour opérer de jour, les 30 autres n'exerceront, et donc **ne maintiendront leurs compétences que LA NUIT**. Pire, l'administration envisage que les CDS et les FMPistes ne **détiennent plus, et donc n'exercent plus, la MU de TOUS LES SECTEURS** qu'ils devront protéger.

À chaque protocole, l'administration revient désormais systématiquement à la charge avec ces mesures.

En bilatérale, l'UNSA-ICNA a refusé d'aborder ces sujets déjà maintes fois rejetés et a enjoint l'administration d'arrêter de courir après de folles chimères.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr